



Information

Photographies, films ou enregistrements lors d'événements scolaires et d'activités pédagogiques ordinaires

Au cours de l'année scolaire, les élèves peuvent figurer sur des photographies, films et/ou enregistrements réalisés dans le cadre d'activités pédagogiques et d'événements scolaires.

Deux cas de figure se présentent :

1. divers événements institutionnels ayant lieu durant l'année scolaire (journée sportive, journée à thème, course d'école, camp, cérémonie de promotion, remise des diplômes, etc.) ;
2. des activités pédagogiques régulières qui nécessitent un "retour en images" à des fins de formation ou d'information de la compétence des élèves (cours d'Éducation physique, de Français, etc.).

Ces images et ces enregistrements sont destinés à un usage strictement interne à la vie scolaire :

- pour les événements institutionnels, la reproduction, diffusion et utilisation des images et enregistrements sont limitées à divers supports internes au DIP – p. ex. site de l'école protégé par un mot de passe ; exposition au sein de l'école ; photographie souvenir remise à l'élève ;
- pour les activités pédagogiques régulières, la diffusion et l'utilisation des images/enregistrements sont limitées au cadre de la classe à des fins didactiques. Les images et les enregistrements sont détruits dès que le but pédagogique est réalisé. En aucun cas, par conséquent, ces images et enregistrements ne sont transmis à la presse ou à des partenaires externes. Dans ces cas, des formulaires d'autorisation ad hoc vous sont transmis.

Le présent consentement/refus de consentement peut être modifié en tout temps par courrier écrit remis à la maîtresse ou au maître de classe.

Avec mes cordiaux messages.



Frédéric Heiz
Directeur